

Lwowska Naukowa Biblioteka im. W. Stefanyka NAN Ukrainy. Oddział Rękopisów.  
Zespół (fond) 91  
Archiwum Radziwińskich

28. Dr de Carro: Historia Neudorffa „domniemanego Ludwika XVII” francuskiego.

***STRONY NIEZAPISANE NIE ZOSTAŁY ZDIGITALIZOWANE***

Національна державна наукова бібліотека  
ВІДДІЛ РУКОПИСІВ

Фонд

91

Список

№ збереження

28

Листок

II-4

2010

Карро, Ж. Ж.  
(Dr. de Carro)

Генерал-майор Жюльєн Карро XVII-  
століття французького королівства Людовика XVI

Б.р. (II пол. XIX ст.)

б.м.

м.м. фр.

34 апр.

Примітка. Наклеєна білітка з газети  
про смерть Карро XVII

24

28

Nandorf.

25

L'année 1854 étant à Parisba  
j'y ai connu un Piccard de 84 ans  
fort intéressant le Chevalier de Carro,  
suisse d'origine médecin fort instruit  
un des plus anciens de la ville, mem-  
bre de plusieurs Académies et homme  
du plus grand mérite. C'est lui qui  
a introduit la vaccine dans tout l'O-  
rient, aux Indes, et dans le midi de  
l'Europe. Ayant beaucoup vécu et  
naturellement beaucoup su, ayant été  
en contact avec toutes les célébrités de  
son temps, sa conversation est des  
plus intéressante. Sa mémoire et  
son esprit très jeune encore mal-  
gré son âge avancé, et ses infirmi-  
tés physiques qui le retiennent au  
lit depuis deux ans, lui fournissent  
une multitude de anecdotes, et de dé-  
tails des plus curieux. J'allais sou-  
vent le voir. Une fois la conversation  
étant tombée sur Louis XVI. Marie

Antoinette etc, il me dit que le hasard  
l'avait mis en contact avec la famille  
de Louis XVI et me raconta une  
quantité de choses intéressantes sur  
leur intérieur, et sur cette malheu-  
reuse épisode de l'histoire de France.  
Il en parlait avec la plus grande  
admiration. Durant toute sa vie  
il avait l'habitude de faire des  
notes sur tout ce qui lui arrivait  
de remarquable. Il eut la bonté  
de me confier celles qui avaient rap-  
port à ses relations avec cette fami-  
le, et sur ma demande voulut bien  
me permettre de les copier.

Résumé de tout ce que je sais  
du docteur Louis N.  
Carlsbad 1853

Lorsqu'il fut décidé entre Joseph  
Frank & moi, qu'après avoir passé  
à Prague un hiver à corriger ses  
Mémoires posthumes, nous en passe-  
rions un second à Dresde (1836-7),  
pour achever cette correction, la Ga-  
zette de Leipzig annonça que "trois  
célèbres médecins passeraient l'hiver  
à Dresde, où ils étaient déjà arrivés  
savoir. Les conseillers d'état russes  
Joseph Frank et Hoffmann, méde-  
cins de l'Impératrice de Russie  
(femme d'Alexandre), et le Chevalier  
de Carro médecin de Carlsbad."  
Cette simple annonce fut cause  
qu'une dame de Dresde, amie in-  
time de la famille Naindorff, Mme

M. A. Forest, engagea Madame  
Rindorff à me consulter, pour  
savoir si elle ne ferait pas mieux  
d'aller à Karlsbad boire les eaux à  
la source, ou bien de prendre à  
Dresde celles qu'on y fabrique.  
Cette amie était la première femme  
de chambre de la Cour royale de  
Saxe. Madame Rindorff y con-  
sentit très volontiers, et il fut décidé  
que le banquier Charles Hassell, qui  
me connaissait depuis longtemps, se  
chargerait de m'inviter à cette visite.  
N'ayant nommé la famille Rindorff  
je lui demandais qui ils étaient.

„ C'est, me répondit-il très gracieusement  
la famille de l'infortuné Louis XV.  
Ayant si souvent entendu parler  
de faux Dauphins, et venant de  
Karlsbad, ou j'avais eu pour la 3<sup>ème</sup>  
fois l'honneur de donner des soins  
à S. A. V. Madame la Duchesse d'An-  
goulême, ayant eu, avec cette prin-

=cuse, et tout ce qui l'entourait les relations les plus honorables, je priai M<sup>r</sup> Bassell de vouloir bien m'en dispenser. — Je n'en sois pas trop la possibilité. On est convaincu que personne ici n'a étudié l'arabbe aussi à fond que vous. C'est donc un désir spécial qu'on attend de vous. —

— Il suffit, Monsieur, que vous m'en fassiez un désir, pour que je m'y conforme. C'est la première fois que je me fais tirer l'oreille, pour aller voir un malade, riche ou pauvre."

— "Tout ce que je puis vous dire, mon cher docteur, c'est que je crois vous connaître trop bien pour n'être pas convaincu, d'avance de l'intérêt que vous inspirera cette respectable famille; que vous la trouverez dans une honnête aisance, et que c'est pas notre maison de banque et par celle de M<sup>r</sup> Bassange, banquier de cette ville que passe tout l'argent que leur en-

- voyent quelques unes des plus an-  
-ciennes et des plus nobles familles  
de France. Elles seules, pour  
m'en dire en suite des nouvelles. -  
Ce que m'avait prédit le baron de  
Hassell se réalisa pleinement.  
Tout ce que je vis et entendis, m'ins-  
pira la plus profonde sympathie.  
La ressemblance de cette famille  
avec les Bourbons était frappante.  
Un respectable abbé français M<sup>r</sup>  
Appert, et M<sup>lle</sup> de Pégault, fille  
d'un général français de l'armée  
impériale, dirigeaient l'éducation  
des enfants Naïendorff dont la fille  
ainée M<sup>lle</sup> Amélie avait déjà 18 ans.  
Le fils aîné était élève à l'Acadé-  
-mie des Ingénieurs à Dresde.  
Après leur avoir fait plusieurs vi-  
-sites je demandais à M<sup>lle</sup> Pégault  
la permission de la soumettre à  
un rigoureux interrogatoire, auquel  
elle se prêta de la meilleure grâce  
imaginable. Non-seulement qu'elle

répondit à toutes mes questions, mais elle me fit lire les choses les plus intéressantes imprimées et manuscrites. me confia un paquet de lettres du Puisse écrites à l'abbé Appert au P<sup>te</sup>. Pégault ainsi qu'à ses enfants.

En un mot je fus bientôt orienté et convaincu, n'ayant rien découvert dans toutes ces communications qui ressemblât à de la fausseté ou à de l'astuce. Tout était à cœur ouvert quant on connaît des points cardinaux de cette infernale et machiavélique histoire tout cadre et rien ne cloche.

Les points cardinaux sont: l'Évasion du temple effectuée en 1795 par Joséphine Beauharnois, les généraux Pichegru, Hoche, et le comte Frosté (ou Frothé) l'un des chefs vendéens; la remise du royal orphelin à une famille suisse, chargée de lui conduire à Rome, de faire attester son arrivée par un pape de sa personne que devait donner la chancellerie du Vatican

et que posséda encore la famille de Louis XIV; les deux années que le Prince passa dans la Romagne, avec la famille Suisse, jusqu'à ce que les Bourbons notamment Louis XIV alors Comte de Provence seut d'écourter le lieu de sa retraite; son enlèvement clandestin et les seize années qu'il lui fit passer dans quatre prisons différentes, sans avoir jamais fait du mal à âme qui vive; les persécutions de toute espèce qu'il eut à endurer, et qu'on aurait cru impossible dans les temps de la plus grande barbarie; enfin son séjour en Prusse, où il s'établit d'abord à Brandebourg, puis à Cossen en Silésie, où il gagna sa vie comme horloger, métier qu'il avait appris de la famille Suisse, à laquelle ses libérateurs du Temple s'étaient confiés.

Quelques personnes ont joué le plus beau rôle dans cette machiavelique histoire, dont les auteurs furent indu-

Citamment les oncles de l'Orphelin  
du Temple Louis XIII et Charles X.,  
le premier infiniment pire que le  
second.

Madame Rambaud (ou de Rambaud)  
fut sous gouvernante des enfants de  
France du berceau jusqu'au Temple.  
Par une vaine et louable prévoyance  
et ne doutant pas du sort malheu-  
reux qui menaçait le prince-en-  
fant, elle prit entre autres, note de  
toutes les particularités de son corps  
notamment d'une marque ou sceau  
naturel / Mutter mark / qui repré-  
sentait sur une de ses cuisses une  
colombe aux ailes déployées, dans  
laquelle la famille royale et les  
amis voyaient celle du St. Esprit  
et le présage d'un heureux avenir  
puisque le P<sup>e</sup> naissait à l'ombre  
des ailes de la colombe du St. Esprit.  
Madame Rambaud nota quelques  
petites verrues qui se trouvaient ci  
et là sur son corps, et les marques

lâissées par les nombreuses sang-sues  
qu'elle lui avait appliquées elle-même  
à l'occasion d'une enflure considéra-  
ble derrière les oreilles, maladie appe-  
lée communément les Oreillons.

Celui-ci, ce même petit liçret, consacré  
par M<sup>me</sup> Rambeau fut présenté aux  
nombreux médecins et chirurgiens de  
Delft chargés de l'autopsie cadavéri-  
que du prince, décédé le 10 Août 1845.  
Tout fut trouvé sur son corps tel  
que l'indiquait les notes de Madame  
Rambeau; c'est ce qui a convaincu M<sup>r</sup>  
Guau de la Barre dans son ouvrage  
intitulé: Intrigues dévoilées ou Louis  
XIV dernier roi légitime de France  
décédé à Delft le 10 Août 1845.

Cet ouvrage en 4 vol. se trouve à Paris  
chez Charpentier libraire / Palais Royal /  
à Bruxelles chez Pichon à Leipzig  
chez Michelson, à Rotterdam chez  
Night son éditeur.

Madame Rambeau, après avoir  
reconnu l'auguste exphelin, lorsqu'il

quitta Crossen pour se rendre à Paris et s'y faire reconnaître par plusieurs anciens ministres et serviteurs du roi son père, en vint à M<sup>me</sup> la Duchesse d'An-goulême, puis se rendit lui-même à Progne ou elle ne fut point reçue.

A son arrivée à Paris, et ayant laissé à sa famille restée à Crossen le peu d'argent qu'il avait, le prince passa la première nuit à la belle étoile au cimetière du Père la Chaise. Il se fit bientôt reconnaître par l'ex-celleute M<sup>me</sup> Rambaud, par M<sup>me</sup> de Soly ministre de la Justice sous Louis XIV par M<sup>me</sup> de St. Hilaine etc.

Madame Rambaud, outre ses marques corporelles, mit le prince à l'épreuve suivante. Elle avait conservé un de ses habits de satin bleu misé, qu'elle lui présenta, en lui demandant s'il reconnaissait cet habit? Qui répondit-il, je l'ai porté aux bals d'enfants que donnait la reine ma mère. Une fois qu'il faisait extraordinairement chaud, je me plaignis à elle, que les manches en étaient trop étroites. Elle prit mon bras entre ses mains et me dit, Ce n'est pas si étroit que tu le

Dis; d'ailleurs, sois-tu, mon enfant il faut souffrir pour être beau.

Cet habit, resté entre les mains de M<sup>me</sup> Ambaud, fut coupé longitudinalement en deux morceaux. Elle en garda une moitié, et envoya l'autre à la famille du prince. J'ai eu en mains à Dresde la moitié de cet habit, mais c'est à Carlsbad que je l'ai vu peint sur une tabatière, dont voici l'histoire.

Quelques années avant sa catastrophe, Marie Antoinette fit cadeau à la Comtesse de Brienne, femme d'un prince de Lorraine au service d'Autriche, qui émigrait, d'une tabatière enrichie de diamants sur laquelle se trouvait le portrait du Dauphin, en habit de satin bleu-rose décoré de l'ordre du St-Esprit, jabot à dentelles, tête poudrée, etc.

La Comtesse s'étant trouvée en Autriche dans quelque embarras d'argent vendit l'or et les diamants, et plaça le portrait sur une simple tabatière d'ivoire. A sa mort, qui eut lieu à Presbourg en Hongrie, la tabatière resta à son valet de chambre et passa ensuite à un maître-d'hôte.

9

tel français, au quel je donnais des  
soins à Parisbad, à une époque ou  
l'histoire du Duc de Saxe-Cobourg, m'é-  
tait déjà connue, c'est-à-dire, depuis  
mon séjour à Dresde (1836-7). Il  
me fit cadeau de cette humble taba-  
tière. J'en fis copier le portrait par un  
peintre français, en lui disant que la  
copie était destinée au prince lui-même.  
La destination du portrait  
fit au peintre un si grand plaisir  
qu'il ne voulut pas accepter le moindre  
paiement. La tabatière s'ivoise  
avec le portrait est encore chez moi  
et a intéressé les français et les étran-  
gers, auxquels je l'ai montrée, en leur  
racontant cette infernale histoire que  
si peu de gens connaissent à fond.

Un autre personnage, qui y a joué  
un bien beau rôle, c'est Monsieur Sé-  
mont ou de Sémont, jadis secrétaire  
d'état au Ministère de l'Intérieur.  
C'est le même que Louis XVIII choisit  
avec le Dauphin alors très jeune pour  
être témoin de l'enfouissement d'une  
cassette, contenant des bijoux et des  
papiers dans un endroit très caché  
des Tuilleries.

M<sup>te</sup> de Breumont resta en France  
jusqu'à la catastrophe de Louis XVI,  
qui av. d'entrer au Temple, déposa  
entre ses mains la plaque et le cordon  
du St-Esprit; mais ce fidèle servi-  
teur ne voulut plus résider en France  
après la catastrophe du roi son maître  
et son ami. Il émigra en Suisse  
où il fonda à Censales, canton de  
Tribourg une grande serrière. -

Après avoir été reconnu par tous  
ceux qui pouvaient le reconnaître  
on conseilla au roi-disant Saün-  
-dorff de se rendre auprès de M<sup>te</sup>  
Breumont, qui s'informa particuliè-  
-rement sur l'enfouissement de  
la célèbre cassette. La manière dont  
le prince lui en raconta les princi-  
-pales circonstances fut si exacte que  
M<sup>te</sup> de Breumont se jeta à ses pieds,  
lui jura fidélité, courut chercher  
dans une armoire les insignes de  
l'ordre du St-Esprit dont il était  
dépositaire, et en décora le fils de  
Louis XVI, qui dès lors, les porta, dans  
toutes les occasions convenables.

On voit cette décoration sur le pro-  
-trait du prince qui orne l'ouvrage  
de M<sup>te</sup> Guau de la Parre.

M<sup>r</sup> Gruau de la Barre est un sa-  
 vant juriconsulte, qui sous Charles  
 X fut procureur du Roi à Angers.  
 Pendant les onze dernières années de  
 la vie de Louis XIII il ne le quitta pas;  
 et depuis sa mort il continue à sui-  
 vouer son existence, en travaillant pour  
 le prince, qui n'appartient plus qu'à  
 l'histoire.

Ce n'est sans doute que pour diminuer  
 l'influence que doit avoir sur son nom-  
 bre de français l'ouvrage de M<sup>r</sup> Gruau  
 de la Barre, que, même depuis le  
 décès de Louis XIII et de Charles X  
 ont encore fait surgir il n'y a pas  
 longtemps deux faux Louis XIII, com-  
 me on le faisait avant sa mort,  
 aussi souvent que l'attention du  
 public se fixait sur le véritable.

Qui conque lit cet ouvrage si bien  
 écrit, si bien documenté, et ne crois pas  
 c'est qu'il ne veut pas croire. Tous  
 les moyens d'instruction s'y trouvent  
 réunis. L'auteur est sans contredit  
 le plus noble des courtisans de l'in-  
 fortune, rares dans tous les temps, ja-  
 mais comme aujourd'hui.

Depuis quelques années le célèbre ad-  
 vocat Jules Barre, s'est montré tel pour

la cause de Louis XVIII dont d'autres  
possèdent les biens qui appartiennent  
croit de droit à ses enfants.

On voudrait pouvoir consulter la  
dépense de sa sœur née le 19 Décembre  
1748 et morte à Frohsdorff en  
Autriche le 18 Octobre 1851, mais  
hélas ! c'est impossible.

Pendant le séjour à Prague, de  
Charles X des ducs et de la duchesse  
d'Angoulême, de la duchesse de  
Berry, du duc de Bordeaux, de la  
sœur Mademoiselle maintenant  
duchesse de Parme, M<sup>re</sup> Morel de  
St. Didier, ami dévoué de Louis XVIII  
y arriva, pour plaider auprès de  
M<sup>me</sup> la Duchesse d'Angoulême, sa  
cause de son malheureux frère,  
lui prouver son existence, et son  
identité V. A. Royale se recut bien  
et lui avoua qu'en effet elle n'avait  
jamais eu la certitude de de sa mort,  
mais elle lui dit qu'elle serait char-  
mée s'il voulait bien retourner à  
Paris, et lui rapporter quelques dé-  
tails plus précis sur divers points  
notamment sur son évasion du  
Temple. - La meilleure preuve

qu'elle ne regardait par M<sup>r</sup> Morel de St. Didier comme un intrigant ou comme l'avocat d'une mauvaise cause, c'est que la princesse ordonna à M<sup>r</sup> le Marquis Fou d'Esclapart de Sibraye qui faisait partie de sa suite, de lui rendre sa visite aux Trois Felles.

Monsieur Morel de St. Didier partit content pour la France, et au bout de cinq mois revint à Prague muni des renseignements demandés et accompagné de M<sup>me</sup> Pambaud elle-même. Il se rendit seul chez la princesse qui le reçut très rudement et lui dit, "Mon frère est mort, Monsieur, il est bien mort." "Je suis ici avec M<sup>me</sup> Pambaud, qui prouvera le contraire à votre A. V. aussitôt qu'elle voudra bien le recevoir." "Je vous enverrai ma réponse à cet égard, Monsieur." Cette réponse d'une incorractable absurdité, fut dictée par la duchesse d'Angoulême à Madame la Vicomtesse d'Agoult la dame d'honneur.

En considérant l'âge avancé de Madame Pambaud, Pambaud ne croit pas possible qu'elle ait pu faire le voyage

de Paris à Prague, et elle ne soit  
pas la condamnée de la recevoir.

M<sup>me</sup> Rambaud avait alors Mars  
et se portait très bien.

Le Duc de Blacas, l'un des prin-  
cipaux agents de ce monarchisme  
des Bourbons, courut lui-même  
au bureau de police, où il repré-  
senta M<sup>r</sup> Morel de St Didier et  
M<sup>me</sup> Rambaud comme, vis intri-  
-gants venus en Bohême, pour té-  
-rer le dernier sou, s'ils le pouvaient  
de la bourse de nos malheureux  
maîtres. Il leur fut en effet injoint  
de quitter le royaume. — Une dis-  
gracieuse occasion se présenta naturel-  
lement à moi pour s'inscrire tout cela  
de mes propres yeux et oreilles.

Les Bourbons en Bohême possé-  
dant en toutes choses les soupçons  
à l'instar avaient obtenu du gouver-  
nement, qu'il y eut toujours au  
bas de l'escalier qui conduisait à  
leurs appartements du château de  
Prostschin un bureau de police, qui  
surveillât tous ceux qui entraient  
et sortaient. — Les mesures me paru-  
rent toujours superflues, sur que  
les Prageois ne s'occupaient nullé-

ment des Bourbons. Les craintes étaient extrêmes, surtout relativement au duc de Bordeaux, qui ne sortait jamais sans être accompagné de trois ou quatre Français, qu'on disait même, et je le croisis, munis de poignards ou de pistolets.

Le commissaire de police M. Schobay, posté au Gradschin, avait été l'année précédente commissaire de l'inspection civile à Parolbad pendant la saison. L'ayant rencontré un jour dans la rue tout près de la Stadthauptmannschaft j'allai le bureau de police, je l'abordai et lui demandai des détails sur les Bourbons déjà partis de Prague pour Goritz, dont il paraissait avoir été fort ennuyé; surtout s'il était vrai que M. Morel de St. Didier et M<sup>me</sup> Rambaud, eussent été de leur avis obligés de quitter sans délai la Bohême. Et si en effet M<sup>me</sup> Rambaud n'avait pas été secourue par M<sup>me</sup> la Duchesse d'Angoulême. — Cela m'est que trop vrai, me répondit le commissaire et si vous voulez vous convaincre de vos propres yeux, venez avec moi. — Sur cela il me conduisit dans une

grande chancellerie, où l'on inscrit  
les noms des arrivants, leur arrivée  
et leur départ. Tyris les noms  
de M<sup>re</sup> Morel de St Didier, et de  
M<sup>re</sup> Rambaud, à la marge des-  
quels était inscrit: Mestange  
nommer, c'est à dire jent Bohème.  
Jamais ces braves gens n'avaient  
songé à demander un sou à la  
famille royale proscrite.

Rien de plus pur que ces deux  
personnages, dont l'unique pen-  
sée était le malheur de Louis XIV  
l'était tout simplement une fien-  
tion du duc de Blacas et consors.  
La ressemblance de la soi-disant  
famille Saindorff avec les Bour-  
bons, ainsi que je l'ai déjà dit, était  
frappante, surtout celle de M<sup>lle</sup>  
Arétie, avec les portraits de Marie  
Antoinette, dans sa jeunesse dont  
sa famille avait à Dresde deux ou  
trois. Le prince a laissé cinq fils et  
trois filles.

La duchesse d'Angoulême, ayant  
eu à Parbad en 1836 un grave et  
dangereux érysipèle de toute la  
figure, j'eus l'occasion d'en observer

les traits avec la plus scrupuleuse attention. Cette princesse avait en général les yeux rouges, par suite disait-on de toutes les larmes que les malheurs de sa famille lui avait fait verser. — Sans doute le moins du monde de l'abondance de ses larmes, et des cruelles raisons qu'elle avait eues, de les verser, j'observai cependant que cette rougeur n'indiquait aucune inflammation mais que c'était une couleur rosacée qui pendait les paupières presque transparentes, sans être malades. —

Oh bien! M<sup>lle</sup> Amélie avait la même couleur des paupières qui n'en étaient pas moins fraîches.

Les quatre dents incisives de la mâchoire supérieure de l'auguste tante, au lieu de former un arc dentaire étaient en droite ligne. On observait la même conformation dans la bouche de M<sup>lle</sup> Amélie.

Mais les dents de la tante étaient vieilles et sa caries et négligemment tenues, tandis que celles de la nièce étaient fraîches et belles.

Le nom d'Amélie fut donné par la

soi-disant Nain Dorff à la prière  
de ses filles, en commémoration du  
nom que portait Marie-Antoinette  
lors de la fameuse arrestation de  
Varennes, parce qu'elle y avait un  
passeport prêté par la baronne  
Amélie de Dorff, fort en faveur  
auprès de la reine. Il est même  
fait mention de l'emprunt de ce  
passeport dans la correspondance  
[imprimée] de Louis XVIII, avec  
son fidèle ami le duc d'Angouleme.  
Son fils aîné, prout au baptême  
le nom d'Edouard par analogie  
entre les malheurs des Bourbons  
et ceux des Stuarts.

Parmi les grands crimes attribués  
à Louis XVIII les amis de Louis XVI  
ou du duc de Normandie (compromis  
l'assassinat du duc de Berry).  
Voici comment on raconte ce crime.  
C'est un fait que le seul Bourbon  
qui se soit intéressé au Dauphin  
et qui ne se soit pas gêné de parler  
de son évasion du Temple comme  
d'un fait accompli; fut le Duc de  
Berry. Pendant un jour en sa  
faveur auprès de Louis XVIII qui

Donnait audience; deux personnes  
 nommées, qui se trouvaient dans  
 l'antichambre contigue, entendirent  
 le roi disant à haute voix à son  
 oncle, - Oh! que me parles-tu de  
 bâtard qui t'éloignera encore plus du  
 trône? "

On sait que Louis XVIII eut toujours  
 pour principe de noircir Marie Antoi-  
 nette, de la faire passer pour infidèle  
 et au roi son mari, et de donner à  
 entendre que le C<sup>te</sup> d'Artois avait  
 eu part à cette paternité. On se  
 remarqua qu'aussitôt que le Duc de  
 Berry fut frappé par le poignard  
 de Louvel, on envoya message sur  
 message à Louis XVIII pour l'engager  
 à se rendre auprès de son oncle mou-  
 rant, qu'il ne tint qu'à cinq heures  
 du matin, au moment où le prin-  
 ce était expirant. On en tira la  
 conclusion que le roi craignait d'en-  
 tendre de la bouche de son oncle  
 dont choses dont il ne se souciait  
 pas, en présence des médecins, chi-  
 rurgiens et autres personnes, qui  
 rendaient au prince les derniers  
 devoirs. Telle est la croyance de  
 plusieurs amis du défunt Louis XVIII

On ne m'a prêté qu'aunt piéches. Je n'ai  
jamais eu sur cette accusation une  
idée arrêtée.

Un seigneur Russe, dont j'ai oublié  
le nom, m'a raconté que le Grand-  
Duc Constantin connaissait bien  
l'évasion de l'Orphelin du Temple  
et qu'à un grand diner à Mittau  
où se trouvait le duc de Berry,  
Constantin lui demanda tout haut:  
"Quelles nouvelles il avait de son  
cousin le duc de Normandie?"

On m'a raconté dans la famille  
de ce dernier que le premier  
rachat dont il se servit après son  
évasion du Temple, c'était tout  
simplement les noms de ses quatre  
libérateurs ainsi posés: 

}	Josephine
	Fragonard
	Hoche
	Frosté

J'ai reçu de ses lettres, ainsi ca-  
chetées, et d'autres aux fleurs de  
lys. Quant à ses lettres elles-mê-  
mes, dont j'ai reçu plusieurs, et  
dont j'ai lu un grand nombre  
d'autres, écrites à sa famille, elles  
étaient tout à fait dans l'esprit  
de la langue française, et le nom-  
bre des germanismes, qui s'y trou-

-sàient, etait celui qu'on devait atten-  
 -dre d'un homme, qui depuis l'âge  
 de douze ans, n'avait plus s'eu  
 avec des françois, mais avec des bour-  
 -geois allemands, et avait épouse une  
 Allemande qui ne sait pas le fran-  
 -cais. - Se me souviens entre autres  
 qu'il se servait quelque fois avec  
 moi dans ses lettres, d'une expres-  
 -sion éminemment française: Cher  
et féal chevalier. Du reste, les  
 sentiments que respiraient toutes  
 ses lettres, étaient invariablement  
 ceux d'un bon père, d'un bon  
 ami, et j'y ai trouvé quelque fois  
 des mots très spirituels.

Ayant eu en mains l'ouvrage  
 de l'Évêq. valet de chambre du roi  
 sur la captivité de Louis XVI au  
Temple, dans lequel ce fidele ser-  
 -viteur consigne l'écriture des ro-  
 -yaux prisonniers, je fus frappé de  
 la ressemblance très caractéristique  
 de l'écriture du Dauphin au  
 Temple, avec son écriture hors du  
 Temple, et de la ressemblance de  
 son écriture avec celle de Louis XVI.  
 On a souvent reproché à Louis XVI  
 de s'être mis allié. A cela je réponds

que sa position et sa pauvreté ne lui permettaient pas d'offrir sa main à une princesse de maison souveraine à une époque où il était méconnu de sa propre famille, de toutes les cours, de l'Europe, sourdes à ses réclamations et à ses offres de se faire reconnaître.

La femme est fille d'un sergent Prussien, vertueuse, honnête, et bonne mère de famille. Il sicut toujours bien avec elle. L'égalité de naissance (*Gebensurdigkeit*) ne fut jamais chez les rois de France une loi dynastique et fondamentale. L'usage seul l'a sanctionnée.

Quant aux enfans du prince, dont l'abbé Appert et M<sup>lle</sup> de Segault dirigèrent l'éducation, ils n'auraient pu être mieux élevés, s'ils eussent appartenus à une famille régnante.

Le seul précédent roi de Hollande Guillaume I<sup>er</sup> fit preuve de croyance à la légitimité de Louis XVIII, mort à Delft le 30 Août 1845, en permettant qu'il fut enterré dans le cimetière de la dite ville, avec

14

une pierre dépuiser a le, qui constaté  
ses titres royaux, et prouvé assez, qu'en  
donnant cette publicité, le gouverne-  
ment hollandais, savait fort bien  
ce qu'il faisait. Comment, d'ailleurs  
peut-on supposer, que les Bourbons  
et même les D'Orléans (X) n'eussent  
pas formellement protesté contre  
un tel affront, s'ils eussent pu  
prouver la mort de Louis XVI, au  
Temple comme l'avait faussement  
publié la Convention, qui en mê-  
me temps avait garni la frontière  
de gens chargés d'examminer tous les  
enfants de l'âge du Dauphin, qui  
passaient pour sortir de France.  
A moins de reconnaître par un  
manifeste que la famille d'Orléans  
était bien ce qu'elle disait  
être, la respectable cour de Dresde  
me sembla avoir suffisamment  
prouvé sa condition. L'antiquité  
de M<sup>me</sup> Forest première femme de  
chambre de la cour habitant le

---

(X) Dont la fusion par le mariage a eu  
lieu le 21 Septembre 1773 à Frohsdorf.

Le château royal; cette intimité  
n'aurait certainement pas été tolé-  
rée, si on les avait eus des impos-  
teurs. — Une demoiselle Saroyarde  
gouvernante des Enfants Du Prince  
Jean de Saxe, leur était tellement  
attachée qu'elle leur consacrait tous  
ses moments de loisir, et M<sup>me</sup> Forest  
à deux fois quitta Dresde pour les  
aller voir en Hollande. Le défunt  
roi Antoine de Saxe disait souvent;  
" Je ne désirerai point si Monsieur  
Naüendorff est le vrai roi de France  
mais je désire très-résolument que  
ses vœux soient accomplis. " J'ai  
entendu moi-même le baron de  
Gableng, commandant en chef à  
Dresde, s'indigner contre quel-  
qu'un qui se permettait des doutes  
sur l'identité de Naüendorff avec  
Louis XVI.

Le fils aîné, Édouard, étudiait à  
l'École des Ingénieurs, et le généra-  
ral qui la dirigeait monta en

divers occasions des égards tout particuliers à son élève et à sa famille. Leur position ne permettait pas de fréquenter la cour et M<sup>me</sup> Bündorff ne recherchait point la société des grands - tant qu'elle n'y serait point à sa place.

Les cinq ou six attestats manqués sur la personne de M<sup>me</sup> Bündorff en France, en Angleterre et en Allemagne, ont été interprétés d'une manière bien défavorable aux Républicains, qui seuls, pourraient attacher de l'importance à l'éloigner de ce monde. Il est heureux pour leur honneur que le prince soit mort d'un typhus qui s'écartait tout soupçon. J'ignore pour quelle raison la malheureuse famille a quitté Delft, pour s'établir à Bréda depuis la mort de Louis XIV. Se pouvant pas justifier chré-

honnêtement la conduite de l'auguste fille des rois Très Chrétiens nous essayerons de l'expliquer par des raisons dynastiques.

1. En reconnaissant son frère, la sœur reconnaissait que le règne des deux oncles Louis XVIII et Charles X n'était qu'une usurpation.
2. En le reconnaissant, il fallait lui rendre ou partager avec lui la fortune saignée par les Bourbons, qui n'est point petite.
3. On conçoit aisément que l'auguste fille de tant d'empereurs et de rois, ne pouvait que voir avec un profond chagrin la mésalliance de son frère.

Voici un fait bien singulier. Pendant le congrès de Vienne, en 1814 je vis plusieurs fois sir James Blyth, écossais chirurgien célèbre jouissant de toute la confiance de l'empereur Alexandre, qu'il

était aussi accompagné à Paris, à la première invasion des Alliés suivie de la Restauration.

Sir James me raconta un jour, mais dans le moindre commentaire que l'empereur Alexandre / comme le disent toutes les gazettes / allait souvent à la Malmaison voir l'impératrice Joséphine qui l'habitait depuis que Napoléon l'avait répudiée pour épouser l'archiduchesse Marie-Louise. Joséphine étant subitement tombée très malade Alexandre envoya Sir James auprès d'elle pour constater de ses propres yeux son état. Il en revint convaincu de l'empoisonnement de Joséphine et de sa mort prochaine. Elle mourut en effet bientôt après qu'il l'eut quittée.

Cet événement ne m'occupait pas

du tout, mais c'est douze ou treize  
ans plus tard, que je crois avoir trou-  
vé le mot de l'énigme, raconté  
dans une note, ajoutée à la tra-  
-duction anglaise, des mémoires  
écrites à Londres, par le soi-disant  
Baindoff. Le traducteur était  
l'honorable et révérend Charles  
Georges Pieschal, Rector of Parvinton.  
Il raconte, d'après deux dames  
anglaises, qui se lui communi-  
-quèrent, en lui permettant de se  
publier, le fait suivant.

A une des soirées de la Mal-  
-maison l'empereur Alexandre se  
félicitait avec une satisfaction  
toute particulière du bonheur  
qu'il éprouvait d'avoir eu, une  
part essentielle à la restauration  
Sur quoi, Joséphine répondit,  
Quant à la Restauration sise,  
vous y êtes; cela est sûr, mais  
quant à la légitimité, vous n'y  
êtes pas. Tous les morts ne sont

pas dans les tombeaux. - " Joséphine ne ayant eu la principale part à l'évasion du Dauphin c'est à dire dire du légitime roi de France on comprendra, et l'on comprend aisément qu'elle ne pourrait pas dire à Alexandre, en présence de nombreux témoins, quelque chose de plus foudeyant pour le roi restauré qu'en se déclarant illégitime. Or, comme personne ne peut douter, que Louis XVIII n'eut des espions dans les salons de Joséphine, on en a tout naturellement conclu que l'empoisonnement de l'Impératrice n'a pas d'autre auteur que le roi restauré!...

Je ne suis pas plus tôt l'anecdote racontée par les deux dames anglaises, que ce que m'avait dit à Vienne Sir James Hylar me revient à la mémoire.

Je ne suis jamais gêné, quand l'oc-

-casion s'en est présentée, de raconter cette histoire, et bien d'autres aux plus ardents légitimistes, et ceux même qui prétendraient ne pas y croire ont rarement manqué de me dire: „ Au reste si je n'y crois pas, ce n'est pas que Louis XVIII n'en ait pas été très capable. Il n'avait de cœur que pour le trône. ”

Après avoir été reconnu à Paris par tous ceux qui l'avaient connu dans son enfance Napoléon Bonaparte, en vertu de la part qu'il avait eue à l'enfouissement de la cassette aux Tuileries, hasarda de demander à Louis-Philippe un sauf-conduit, au moyen duquel il pourrait aller la chercher lui-même aux Tuileries. Louis-Philippe lui fit répondre verbalement par le Comte Alixandre De Laborde qu'il pourrait avoir le sauf-conduit au moyen duquel il lui serait

permis d'aller chercher les bijoux  
ou autres objets précieux contenus  
dans la cassette, mais que, quant  
aux papiers, qui s'y trouveraient  
ils ne lui seraient jamais livrés.

Vérité de cette décision, le prince ré-  
pondit fierement à M<sup>de</sup> la Borde.  
- Dites à celui que vous nommez  
votre maître, que je ne me suis  
point abaissé jusqu'à lui deman-  
-der une dernière faveur, et que j'es-  
-père que le temps viendra ou je  
pourrai aller chercher cette cassette  
sans sa permission. Cette réponse  
a été fort différemment jugée  
on a cru, que si même on rete-  
-nait les papiers demandés, il au-  
-rait, par là, suffisamment prou-  
-vé, en allant lui-même chercher  
la cassette, qu'il était le fils de Louis  
XIV, jadis témoin de son enfouisse-  
-ment. D'autres ont admis, et je  
suis du nombre, l'énergie de sa  
conduite, en n'acceptant pas comme

comme il l'exprimait une demi  
fauteur. La difficulté dans cette  
affaire ne fut jamais de fournir  
des preuves, mais l'impossibilité  
de trouver des personnes qui sou-  
hussent les écouter et examiner.  
On sait que Paindorff était passé  
en France, et qu'elle se saisit de ses ré-  
clamations, c'est-à-dire de se  
faire monnaître français, et que  
Louis-Philippe, avec le despotisme  
même d'un Louis XIV et nullement  
comme roi-citoyen se fit arrêter,  
sans je ne sais quel prétexte, et  
placer entre deux gendarmes, dans  
le coupé d'une diligence, et con-  
duire à Paris, ou à Dunkerque  
d'où il fut envoyé en Angleterre.  
Il fit beaucoup parler de lui à  
Lambertwell près de Londres, où il  
s'occupa de projectiles, et où man-  
qua un attentat à sa vie. C'est cette  
intention, dont je suis trop peu ins-

19

truit pour en parler, qui le condui-  
sit en Hollande.

C'est à Londres, qu'il était lorsque  
je fis à Dresde connaissance avec  
sa famille. C'est de Londres que je  
reçus quelques aimables lettres de  
lui. Du reste je ne l'ai jamais vu.

Pendant le long séjour que Nain-  
dorff fit à Crossen comme horlo-  
ger, il voulut en devenir bourgeois.  
Il dut par conséquent prouver sa  
nationalité par devant le tribu-  
nal compétant. "Qu'êtes-vous né?"  
"A Versailles." "Qui était votre père  
et votre mère." "Louis XV et Marie-An-  
toinette." "Pourrez-vous le prouver?"  
"Oui." Sur quoi le soi-disant  
Naindorff découvrit sa doublure  
et s'étant de son habit, entre les  
deux épaules, un papier dont il ne  
se séparait jamais et dont Louis  
XV quelque temps avant sa catas-  
trophe l'avait muni. Cet écrit  
attestait de sa propre main <sup>le</sup>roya-

le origine du porteur. Trappés à  
cette vue, et ne voulant rien de ci-  
-der les municipaux envoyèrent le  
document à M<sup>r</sup> Le Coq, directeur  
général de la police du Royaume  
qui le soumit au premier ministre,  
le prince de Hardenberg lequel en-  
-gagea le roi à envoyer à la muni-  
-cipalité un Ordre du Cabinet, l'au-  
-torisant à recevoir bourgeois le  
nommé Charles Guillaume Sain-  
-Dorff, sans exiger de lui aucune  
preuve de nationalité. Il fut  
recu; mais jamais on ne lui  
rendit le certificat autographe  
de son auguste père.

On a beaucoup parlé et écrit sur l'im-  
portance que mettait la Prusse à  
posséder un pareil document, à  
une époque où la France occupait  
encore les provinces Rhénanes, et où  
la simple publication du certificat  
de Louis XVIII prouvait la légitimité  
de Louis XVIII son fils. Je n'aborderai

pas cette diplomatique question.

Il existe au cabinet royal numis-  
-matique de Berlin six médailles  
nommées les six victimes, gravées  
par Leos. Si les ai eu en mains  
et on peut les acheter. Elles re-  
-présentent Louis. XV, Marie-An-  
-toinette, Madame Elisabeth, le  
Dauphin, la Duchesse d'Angou-  
-leme, et le Duc d'Orléans. Celle  
du Dauphin se représente der-  
-rière une voûte à moitié soule-  
-vée, et pour exprimer le mystère  
qui a toujours enveloppé la ques-  
-tion de sa mort ou de sa vie, on  
y lit la devise: Quand seras elle  
levée. - Les médailles furent pour  
la première fois trouvées en Fran-  
-ce dans le cabinet privé de Louis  
XVIII qui les y oublia à l'époque  
de sa fuite précipitée pour Gand.  
On sait qui en fut le graveur  
(Leos) mais on ignore l'auteur.

J'ai connu à Prague le Comte  
et la Comtesse de Straincourt, légi-  
timistes très prononcés, avec les  
quels il fut souvent question du  
duc de Normandie. Malgré toute  
la peine que faisait cette affreuse  
histoire M<sup>me</sup> de Straincourt nous  
dit un jour que sa mère qui habi-  
tait la ville de Melun, lui avait  
souvent raconté que la femme du  
fameux cordonnier Simon, avait  
obtenu un ayle à l'hospital de  
Melun, où toutes les dames de  
la ville allaient la voir, et avec  
quelles elle ne cessait de dire, que  
le Dauphin n'était pas mort au  
Temple, et qu'il en avait été libéré.  
Depuis sa sortie du Temple  
en 1795 ce malheureux prince  
a signé toutes ses lettres: Charles,  
Louis, duc de Normandie. Je lui  
adressais les miennes par la poste  
ou autrement: A son Altesse  
royale Monsieur le Duc de Normandie.

21

Pendant mon séjour à Dresde, je  
voyais très souvent le Comte et la  
Comtesse de Choiseul-Gouffier.  
Cette dame, née Comtesse de Ty-  
senhaus, Polonoise, fort aimée  
comme par son ouvrage. Cousine  
de l'Empereur Alexandre.  
S'intéressait très vivement à  
l'histoire de Louis XVI et à sa  
famille. Tout ce que je lui en  
dis, lui donna la plus grande  
envie de les voir de plus près. Le  
Comte, sans s'arrêter, ni argumen-  
tation, mais en ardent légitimiste  
repoussait cette histoire comme  
impossible. Ayant présenté sa <sup>plume</sup>  
à Mademoiselle Amélie, à Mademoi-  
selle Régault et à l'abbé Appert,  
elle les quitta stupéfaite de tout  
ce qu'elle vit et entendit. Elle fut  
entre autres, très frappée de l'extrê-  
me ressemblance qu'elle trouvait  
dans les yeux d'un des fils, âgé de  
cinq ans, qui avait- disait-elle au

plus haut degrés l'œil sournois  
mais beau de Louis XVIII. Lorsque  
après la visite, nous fûmes sur  
l'escalier, je demandais à M<sup>me</sup> de  
Choiseul ce qu'elle pensait de tout  
cela? - Ah mon cher docteur, j'en  
ai le cauchemar!

Quelques jours après, ma femme  
et moi, nous invitâmes à un thé  
la C<sup>te</sup> Choiseul, M<sup>e</sup> et M<sup>me</sup> Frank  
avec M<sup>lle</sup> Amélie et sa spirituelle  
institutrice. Toute la soirée se  
passa de la manière la plus  
intéressante. La conviction de la  
C<sup>te</sup> fut complète, l'éloquence et  
l'érudition de M<sup>e</sup> Egault admi-  
rables.

Le duc de Bordeaux est trop jeu-  
ne pour avoir eu aucune part au  
machiasélienne primitif de ses deux  
grands-oncles, et j'ignore absolument  
ce qu'il pense de la part qu'on pré-  
tend qu'eut Louis XVIII à la mort  
du duc de Berry son père. A la

22

faux réunion des légitimistes  
à Belgrave-Square en 1844, il fut  
presque éluré sur le pavois et  
proclamé Henri V sous l'ascen-  
-sion au trône et l'unction du  
sacre. Louis XVIII alors à Londres  
arrêté pour dettes, lui fit proposer  
par le fidèle Gruau de la Basse  
de lui prouver qu'il était le vrai  
roi de France, s'engageant à  
nommer un comité ad-hoc, com-  
-posé de tout ce qu'il y avait de  
plus distingué à Belgrave-Squa-  
-re parmi les Français servus,  
pour prêter foi et hommage à  
Henri V... le prince est dans es-  
-sans, et s'il en avait, ne seraient  
ils pas, maintenant aussi éloignés  
du trône de St. Louis, que les  
cinq fils laissés par le soi-disant  
Saindoux le sont du trône im-  
-périal de France.

Mon fils Pierre, ayant parcouru  
la Hollande pour ses propres af-

-faïtes, m'écrivait ce qui suit de  
Bruxelles, le 9 Décembre 1852: -

Je me suis arrêté quelques heures  
à Delft. J'y ai visité le cimetière  
public, et j'ai lu de mes propres  
yeux sur la pierre sépulcrale qui  
couvre la dépouille mortelle du  
malheureux fils de Louis XVI et  
de Marie Antoinette l'épithaphe  
suivante. Ici repose Louis XVIII  
Charles, Louis duc de Normandie  
roi de France et de Navarre, né  
à Versailles le 27 Mars 1785 décé-  
dé à Delft le 10 Août 1845.

Comment imaginer que la Hol-  
lande aurait permis cette épitap-  
he publique sans être sûre de  
pouvoir le faire? Dans quel pays  
est il permis à chacun de placer  
publiquement sur une pierre  
sépulcrale, le nom que bon lui  
semble, et celui <sup>surtout</sup> d'un roi? On n'a  
pas même dès lors entendu parler  
d'un seul mot de réclamation, des

Bourbons ni des D'Orléans. Dans toute cette histoire on s'est contenté de dire que ce Louis XVIII était un imposteur, qu'il n'était pas le fils de Louis XVI et de Marie Antoinette, puisqu'il était bien mort au temple. Mais s'il n'était pas le fils de ses augustes parents étant de chair et d'os, il appartenait pourtant à une famille quelconque, qu'il eut été sans doute facile de tracer et de découvrir. Il ne paraît pas que de semblables recherches aient jamais été tentées, et l'on s'est contenté de déclamer contre sa prétendue imposture, et eut l'atrocité d'accuser sa propre famille de cette réprobation. Les nombreux faux Dauphins qu'on a toujours fait surgir, quand le véritable faisait l'attention publique, ont été arrêtés jugés déclarés imposteurs, tandis que celui que j'appelle le véritable a toujours

été un noyé me Tangere, qui n'eût  
pas même demandé que de subir  
un examen et de prouver qu'il  
était. C'est à quoi il a toujours  
résisté et ce qu'il n'a jamais obtenu.  
En 1844 je passai l'hiver à Mu-  
nich, ou je fréquentai presque  
journallement l'aimable et so-  
ciable famille de M<sup>te</sup> le Comte  
Louis Fischer de la Pagerie, alors  
général-major et chambellan  
du roi de Bavière. L'on y conser-  
vait sous les souvenirs de la plus  
tendre affection pour Joséphine.  
Je racontai au comte Fischer  
toute la part qu'elle avait eue à  
l'évasion du Dauphin, dont il  
était peu instruit. Un fait sembla-  
ble lui parut fort analogue au  
beau caractère de sa parente, et con-  
naissant ses intimes relations qu'  
Joséphine avait toujours entretenues  
avec Pichegru et Hoche, il connais-  
sait beaucoup moins bien le C<sup>te</sup>

M

Frosté chef Soudain rien ne lui paraît plus naturel qu'une aussi intime liaison, dans un but aussi noble et aussi digne de ce généreux quatuor, formé pour l'évasion du malheureux Ophélie du Temple. Me trouvant en possession d'une empreinte du premier et remarquable cachet sur lequel figurent les noms des quatre libérateurs, j'en fis hommage au Comte de Tascher.

La restauration des Sapokonides au trône de France en 1852, qui a placé le comte Louis et son fils très haut à la cour de Napoléon III n'a apporté aucun changement dans sa croyance à la turpitude avec laquelle les Rois Très Chrétiens Louis XVIII et Charles X ont escarnote leur infortuné neveu. Ayant recom- mandé mon fils Pierre, que des affaires conduisirent en France en Belgique, en Angleterre à la bienveillance de M<sup>le</sup> le C<sup>te</sup> Tascher

qui habite le pavillon de Flore  
tout voisin de la résidence de  
l'Empereur, il fut reçu de la  
manière la plus affectueuse.  
Le comte lui répéta qu'en 1844  
je n'avais pas eu la moindre  
difficulté à la conviction de  
l'existence de Louis XVIII et de son  
identité avec le soi-disant Sain-  
dorff.

ertes, tous ceux qui s'agitent  
sur le sort des Bourbons, et des  
D'Orléans peuvent s'en dispenser.  
L'on est presque tenté en voyant  
le duc de Bordeaux, sain et solide-  
ment bâti, marié à une princesse  
de la très prolifique maison d'Aut-  
riche-Modène ne pas produire un  
héritier en ligne droite; on est pres-  
que tenté d'y voir un juste châti-  
ment de Dieu. Les cinq fils de  
Louis XVIII qui est enterré comme  
roi de France et de Sardaigne au  
cimetière de Delft, sont pleins de  
sève et de santé. Mais sans de bonnes

armées on ne recourre pas les 25  
francs perdus.

Dans son histoire de Poitiers.  
Louis Blanc parle de la mort de  
Louis XVIII comme d'un événement  
non constaté, insolite, étrange  
et couvert d'un voile qu'on n'a pas  
encore osé soulever. Si à cette époque  
M<sup>rs</sup> Louis Blanc avait eu les mé-  
moires du Prince lui-même et l'ou-  
vrage de M<sup>rs</sup> Guau de la Barre.  
il n'aurait certainement pas parlé  
d'une manière douteuse, d'un évé-  
nement qui ne s'est que pour ceux  
qui ne recherchent pas les vrais mo-  
yens de s'instruire. Si M<sup>rs</sup> Louis  
Blanc avait su que Louis XVIII  
mort le 10 Août 1793 était enterré  
publiquement à Delft sur tous  
ses titres sur une pierre sépulchrale  
on doit croire qu'il en eût parlé  
autrement. Ce qu'il en dit prouve  
néanmoins qu'il ne crût pas le  
Dauphin mort au Temple. En  
général on ne peut assez s'étonner

de l'extrême indifférence et négligence, qu'on a mises, et en France et ailleurs, à s'instruire de cette machiavélique histoire, qui, si elle intéresse peu de gens dynastiquement, présente incontestablement le plus grand intérêt moral et historique. Je suis même intimement convaincu, que les Legitimistes, qui par ordre de leur chef s'occupent encore de cette affaire, n'ont eu d'autre but, en faisant surgir dernièrement un faux dauphin en Amérique, que de détruire l'impression que voient faire sur les gens sensés l'ouvrage de M<sup>re</sup> Guau de la Bauc et la sépulture publique de Louis XVIII roi de France et de Navarre. Les documens, ce tombeau, étant accessibles à chacun, il ne faudrait qu'un écrivain célèbre, calme et impartial, pour changer en vérité historique les doutes qui existent

et pour ranimer cette extrême indifférence. Les crimes commis envers le malheureux fils de Louis XVI pour-  
raient même sans s'écarter de la vérité fournir matière aux plus poèmes.

J'ai entendu raconter à Dresde dans la famille de l'illustre pros-  
crit que dans une des prisons, où Louis XVI alors Comte de Provençe trouva moyen de se faire enfer-  
mer, on avait brûlé de la pou-  
dre sur son visage pour le dé-  
figurer, et que dans un autre  
de ces cachots, un rat lui avait  
mordu le petit doigt, ce dont il  
porta la marque jusqu'à sa  
mort. On s'est souvent étonné  
qu'aucun des cinq ou six attentats  
sur sa vie n'ait réussi. Le fait  
à prouvé qu'il devait mourir du  
Typhus. Excepté les ouvrages cités  
ci-dessus, tout ce qui a paru

dans un sens contraire, est tellement superficiel et incomplet que rien n'y est réfuté. Je n'entre pas dans aucun détail, mais je citerai les ouvrages dont il faut s'occuper après avoir lu les faits qui précèdent pour juger la logique.

1. Couvenurs intimes de M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> Messard premier sceuyer et chevalier d'honneur de S. A. R. M<sup>me</sup> la Duchesse de Berry. L. de Potter libraire Editeur. Paris rue St Jacques 58. 1844. Lisez surtout Vol. 1. p. 271. et la lettre adressée à un Cher Armand.
2. Personne n'a plus déraisonné sur Louis XVIII que M<sup>me</sup> la D<sup>esse</sup> d'Abbrantès, dans ses Mémoires sur la Restauration. Tom V. p. 307.
3. Victor Hugo. Oeuvres complètes Le Rhin
4. Essai sur la Révolution française par M<sup>r</sup> de Borvins / au-

teur de l'histoire de Napoléon  
Tom. 1. p. 265.

5. Napoléon et Marie-Louise, par  
le baron de Méneral T. III. Paris  
1825.

6. Histoire de France, depuis l'as-  
semblée des Notables jusqu'à  
1825 par l'abbé de Montgail-  
lard. 7<sup>e</sup> Ed. 1839 T. II. p. 334.

7. M<sup>rs</sup> Thiers ne parle de la mort  
du Dauphin au Temple que  
comme d'un fait accompli, sans  
qu'il soit question de son évasion  
ni de son existence jusqu'en 1845  
Peut-il avoir ignoré la vérité?

8. On lit quelque part dans la  
réforme " Louis XVIII a disparu  
dans la nuit d'une énigme dont  
le mot n'est pas trouvé. "

Par ceux qui ne se cherchent pas

9. Gazette de France s. Janv. 1845.

10. Le journal de Francfort du 7,  
8, et 9 Sep. 1845. On y lit un arti-

- est bien différent de tous ceux  
que nous serrois de citer, qu'on  
- que encore bien imparfait  
et incomplet.

Lors qu'il fut connu dans tout  
Paris qu'il y avait un person-  
- nage, que plusieurs individus  
respectables avoient reconnu  
comme fils de Louis XVI et de  
Marie Antoinette, Mademoiselle  
de Tourzel, dont la mère avait  
été gouvernante des Enfants de  
France, dans un rang supé-  
- rieur à celui de M<sup>me</sup> Rambaud,  
indignée de l'audace de ce pré-  
- tendant se rendit chez lui, et  
lui dit d'un ton fort irrité. „  
Monsieur si vous êtes le Dau-  
- phin, ainsi que vous prétendez  
l'être, vous devez me connaître, com-  
- me ayant dansé avec vous aux  
bals d'enfants donnés par la Reine.  
„ Comme il y a de cela fort long-

-temps Mademoiselle, je ne m'en souviens pas à l'instant, mais j'y penserai: Veuillez, je vous prie, revenir demain chez moi:

"Mademoiselle de Tourzel était à peine à la porte de la chambre pour en sortir, que le prince lui cria: - Revenez, revenez! Mademoiselle je me souviens de vous. Je vous appelais Ma petite reine." - C'était vrai. La petite reine ayant été priée d'attester formellement cette reconnaissance, elle s'y refusa, en disant: " Je ne puis y consentir cela pourrait faire de la peine à Madame la Duchesse d'Anjou-gouverneur." - De lui rendre son frère! Juste ciel! qu'on y réfléchisse, et l'on trouvera le fait aussi odieux et honteux, pour l'une que pour l'autre. Cette anecdote est racontée dans les pro-

pres mémoires du duc de Bor-  
mandie, et n'a jamais été refusé  
par M<sup>lle</sup> de Tourzel. Elle  
eut lieu pendant que les Bour-  
bons étaient à l'exil (à l'étranger),  
ou ils se rendirent en 1830, lors-  
qu'ils furent exilés par les  
Orléans, qui ont eu leur tour.

1848.

Le comte Pierre de Buttur-  
lin, d'origine catholique de nouvelle  
date, vivait beaucoup en Italie,  
et venait souvent à Paris.  
Je me souviens qu'après avoir  
acheté et lu avec le plus grand  
intérêt l'ouvrage de M<sup>lle</sup> Guau-  
de la Barre, il me raconta se  
tenant de sa mère, qu'un prison-  
nier de Montmorency, qui avait  
acheté une maison à Milan  
pour l'habiter, mis la clause  
que le contrat serait rompu, si  
jamais Louis XVI remontait

29

sur le trône de France. Comme  
racontant cette remarquable  
anecdote le C<sup>te</sup> de Buturlin/  
mort à Rome le 16 Juin 1853 me  
permit d'en faire l'usage que  
j'en voudrais. —

Madame la Duchesse d'Angou-  
lême pendant les trois saisons  
qu'elle passa à Carlsbad en 1833,  
et 1834, et 1836, y fut toujours  
accompagnée en qualité d'aïeule  
de M<sup>le</sup> le C<sup>te</sup> O'Hegerty avec lequel  
je fus très intime. A cette époque  
je ne savais absolument rien  
du malheureux Dauphin, mais  
ce fut précisément en 1836, que  
j'allai passer l'hiver à Dresde  
où je fus si profondément im-  
briqué dans cette machiavelique his-  
toire. En 1838 le Comte O'Hegerty  
vint seul pour sa santé à  
Carlsbad. Je me permis de lui  
parler de cette affaire dont il

parut ne rien savoir; mais lui  
ayant fait lire la première bro-  
chure de M<sup>e</sup> Guau de la Bane  
antérieure au grand ouvrage de  
Truquès dévoilés etc. je deman-  
dai au Comte ce qu'il en pen-  
sait? " Je pense, me répondit-  
il d'une manière fort aigrie  
que si les Bourbons ne se jus-  
tifiant pas, ils seront à mes yeux  
les derniers des derniers." Ils n'ont  
rien fait qui ressemble à une  
justification. Donc!...

Monsieur de Chateaubriand,  
dans ses mémoires sur la vie et  
la mort du duc de Berry, N<sup>o</sup> 20, s'est  
borné à dire comme M<sup>e</sup> Thiers  
que Louis XVIII était mort au  
Temple, et que Louis XVIII avait  
été reconnu à sa place, quoique  
imagé. Jamais dans toute sa  
carrière d'écrivain l'auteur du  
général Christianisme n'a abor-

20

-de la question du vrai et des faux  
Dauphins. Peut-on croire avec  
tant de moyens de s'instruire  
qu'il eut vécu dans l'ignorance  
à cet égard? Il suffit de lire les  
intéressans Mémoires sur la vie et  
la mort du duc de Berry, pour  
comprendre que l'ami et le confi-  
-dent le plus intime de ce prince  
le seul Fils de France qui ait  
professé pleine croyance à l'éva-  
-ngelisme de S'Orphelin du Temple,  
et essayé même de plaider sa  
cause auprès de Louis XVIII le  
plus cruel de ses persécuteurs,  
il suffit dis-je de connaître  
cette étroite intimité pour être  
convaincu que l'auteur du Génie  
du Christianisme n'a pas ignoré  
cette machiavélique histoire. Lorsque  
1844 les légitimistes se rendirent à  
Belgrave-Square pour y éléver Henri  
V sur le parvis, Louis XVIII somma

tous les Français réunis de former  
un comité d'élite auquel il prouvé-  
rai qu'il était leur légitime souve-  
rain. Tout fut repoussé, même avec  
dérision. Si M<sup>rs</sup> de Chateaubriand eut  
engagé les principaux libéralistes de  
Belgrave-Square à soutenir le mal-  
heureux fils de Louis XVI, la gloire  
philanthropique du noble Breton, en  
se mettant à la tête d'un tel acte  
de justice eut s'éclipser, celle qu'il a  
acquise par tant de chefs-d'œuvres  
littéraires. Le Christianisme pres-  
crivait sans doute de prendre fait  
et cause pour le prince persécuté  
et privé de ses droits, et de dévoiler  
les méfaits de ses oncles.

Mais en s'acquittant de cet acte  
de justice on proclamait l'usur-  
pation de Louis XVIII, et de Charles  
X... Il fallut donc capituler avec  
le Christianisme. Or c'est ce que fi-  
rent l'auteur de son Génie, la

31

famille de Louis XIV les cours de  
l'Europe, et quelques tribunaux de  
France, par lesquels il tenta de se  
faire reconnaître. Il est mort et  
n'appartient plus qu'à l'histoire  
mais cette foudroyante histoire  
est là, sans rien laisser à désirer.

M<sup>r</sup> de Chateaubriand, s'est  
tu sur les crimes des Bourbons il  
aurait au moins dû se taire sur les  
vertus de Louis XIV si l'on a dynas-  
tique aussi grand que puisse of-  
frir l'histoire. - M<sup>r</sup> de Chateaubriand  
ne nous à jamais dit qui arma d'un  
poignard la main de Louvel contre  
le Duc de Berry, avait lequel, il  
était si intime. D'autres n'ont pas  
craint de le dire. Jusqu'ici mon opi-  
-nion est resté en suspens.

Toute mon admiration pour le  
style de M<sup>r</sup> de Chateaubriand ne  
diminue pas le mépris que m'ins-  
pire sa fausseté.

Lorsqu'en 1833 j'eus l'honneur de lui être présenté à Carlsbad, et d'être son Cicerone, quand il y vint voir S. A. N. M<sup>me</sup> la Duchesse d'Angoulême, si, dis-je, à cette époque j'avais su tout ce que je viens de consigner dans cet Album, je ne me serais pas gêné de parler de l'infortuné Louis XVI à cet adulateur des Bourbons, des fils de France, et de l'honneur français.

J'eus du moins le plaisir de lui apprendre l'origine thermique du nom de Bourbon, qui vient de celui de Borvonne d'esse des Thermes de la Gaule, dont les statues et des urnes ont été découvertes ainsi qu'une inscription notable, latine, à Bourbonne-les-Bains etc. à ma grande surprise cette étymologie quoique exactement racontée dans le Spécif. historique sur les eaux minérales les plus usitées, par

32

Alibert, medecin de Louis XIII et  
de Charles X etait aussi inconnu au  
savant Chateaubriand, qu'a M<sup>me</sup> la  
D<sup>ue</sup> d'Angoulême. Il est à Dieu  
qu'on n'eût à reprocher à cette  
princesse que ce manque d'érudition.  
Encore une anecdote. Pendant l'un  
des trois séjours de cette princesse  
à Paris, à une époque ou l'his-  
toire du duc de Berry m'é-  
tait inconnue S. A. E. recut la  
visite d'une comtesse Esterhazy,  
fille de M<sup>me</sup> la comtesse de  
Prusin, qui fut nommée sa  
grande maîtresse. Lorsque M<sup>me</sup>  
Royal arriva en Autriche, s'char-  
-gé, contre plusieurs prisonniers  
français, entre autre la Fayette  
détenus à Olmutz, sans qu'il fut  
question des prétentions de Louis  
XIII la C<sup>te</sup> Esterhazy raconta à  
une soirée, ou je me trouvais, chez  
une dame Autrichienne que lors-

qu'elle fut sa compagne de jeunesse pendant que sa mère était sa grande maîtresse, elle avait souvent entendu la prisonnière s'écrier pendant la nuit. — "Oh! mon pauvre frère sis tu encore? où es-tu? que fais-tu?" — Ce qui cadre parfaitement avec ce que la duchesse d'Angouleme dit à M<sup>rs</sup>. Morel de St. Didier, à leur première entrevue à Prague. — Qu'elle n'avait aucune preuve certaine de la mort de son malheureux frère. —

Nous avons su comment cinq mois plus tard, des conseils machiavéliques lui firent dire, au même M<sup>rs</sup> Morel de St. Didier, que son frère était bien mort. —

Ayant frété à Parlsbad au C<sup>te</sup> Rossi diplomate Piémontais, mari de la célèbre Sentag, l'ouvrage de M<sup>rs</sup> Guau de la Barre, qui ne lui laissa pas le moindre doute

sur l'existence de Louis XIII je me  
rappelle que le comte me dit, entre  
autres; qu'il n'y avait plus moyen  
de lire l'histoire de France, depuis  
la révolution, en soustrayant le  
règne de Louis XIII, et en admet-  
tant sa mort au Temple, en 1795.  
Tandis qu'en admettant son ésa-  
-tion, et sa mort à Delft en 1795  
nous ne pouvons voir en Louis  
XIII et Charles X que deux ma-  
-chisariques et infâmes usurpa-  
-teurs, que les autres puissances  
n'ont pas voulu dévoiler. "Ce  
n'est donc pas sans raison que  
l'excellent et honnête Guau dans  
le titre de ses Trubiques Desobies,  
le qualifie de dernier roi légitime  
de France.

J'ai déjà dit dans ces notes que  
si les Bourbons, ni les D'Orléans  
n'ont osé demander à la Hollan-  
-de justice de la pierre sépulchrale

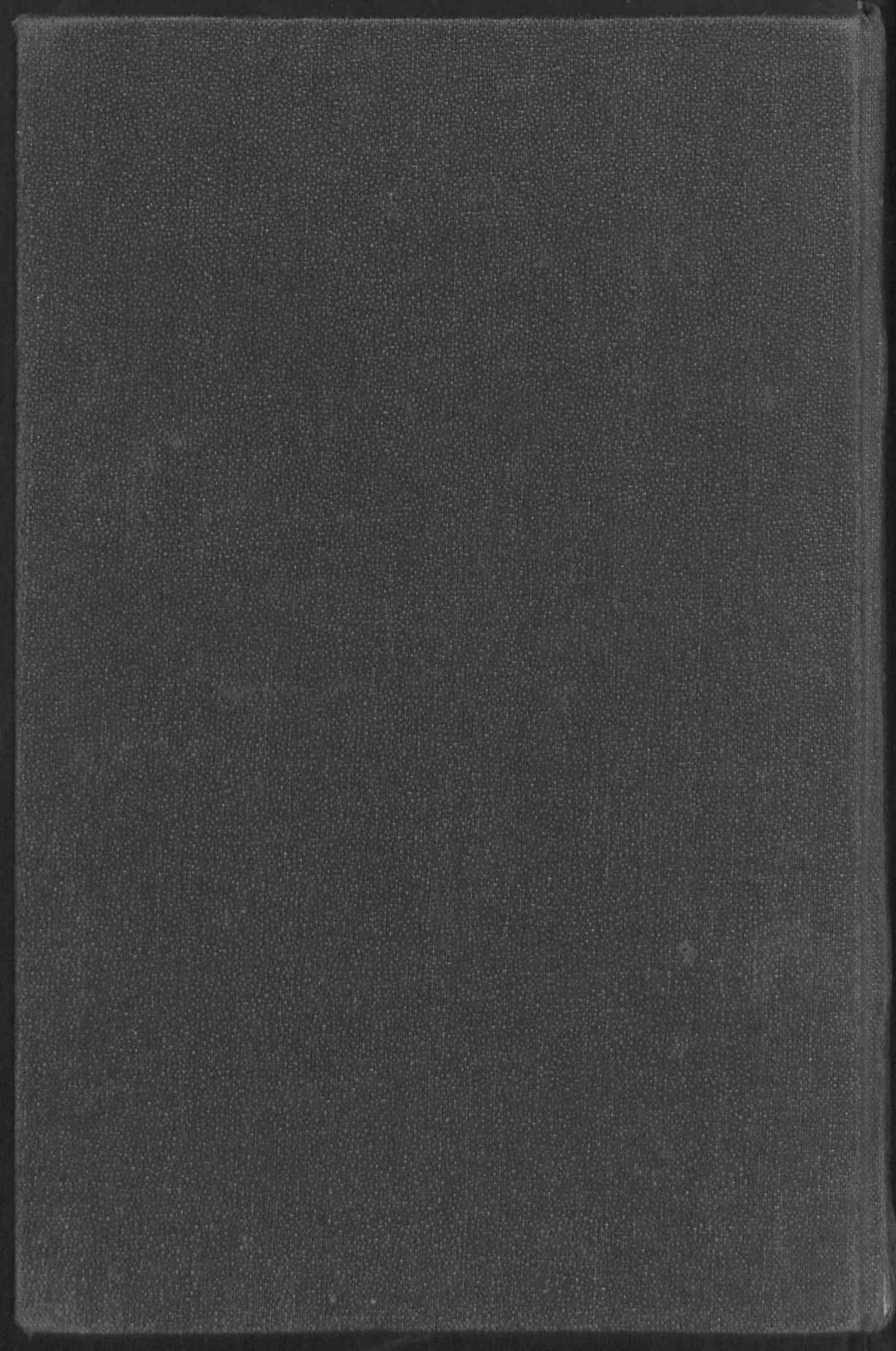
qui recouvre, avec tous ces titres ro-  
yaux le cadavre de Louis XIV au  
cimetière de Delft.

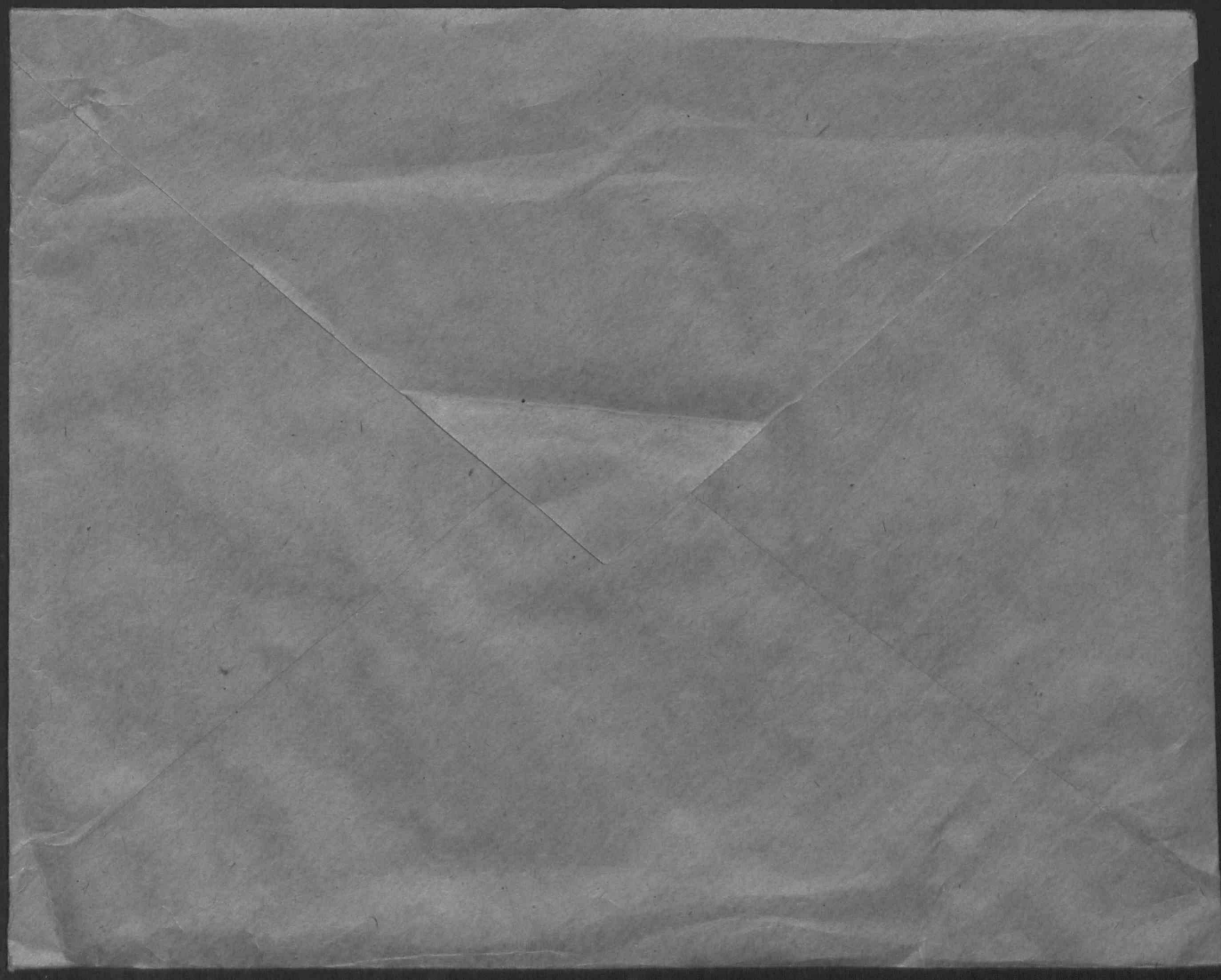
---

Le Chevalier de Paro, me donna  
la permission de faire de ce ma-  
nuscrit ce que bon me semblera  
même de l'imprimer, à condition  
cependant que son nom n'y sera  
pas, tant qu'il s'ira pour des  
raisons respectables, qu'il a bien  
souvent me communiqué. Après  
sa mort je ne suis plus tenu  
à aucun secret.

34  
mnieknie, zapowiada się wspaniale.

× **Samozwańcza księżniczka**, Krystyna Bourbon, córka mniemanego Ludwika XVII-go, wezwała hrabiego Paryża, księcia Parmy, hrabinę Chambord i hrabiego Bardi o złożenie herbu prestej linii Bourbonów, a wzięcie natomiast herbu linii bocznej. Rodzina Naundorffów proces, wytoczony pozostałym prawym spadkobiercom królów z bożej łaski, bierze bardzo serjo. Posiada ona dokumenty i świadectwa, które w r. 1879-ym do tego stopnia przekonały papieża Leona XIII-go, iż napisał urzędownie do jednej z córek rodziny Naundorffów: „Jej królewskiej mości pani Amelji“. Dziwnie brzmi ta walka o tron nieistniejący...





Skanowanie i opracowanie graficzne na CD-ROM :



ul. Krzemowa 1

62-002 Suchy Las

[www.digital-center.pl](http://www.digital-center.pl)

[biuro@digital-center.pl](mailto:biuro@digital-center.pl)

tel./fax (0-61) 665 82 72

tel./fax (0-61) 665 82 82

**Wszelkie prawa producenta i właściciela zastrzeżone.**

**Kopiowanie, wypożyczenie, oraz publiczne odtwarzanie w całości lub we fragmentach zabronione.**

**All rights reserved. Unauthorized copying, reproduction, lending, public performance and broadcasting of the whole or fragments prohibited.**

## **Оссолінські колекції.**

**CD – диск виконано в рамках угоди укладеної з квітня 2004 р. між Львівською науковою бібліотекою НАН України у Львові і Національним Закладом ім. Оссолінських у Вроцлаві.**